

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 9/2025

Céréales d'automne

Stade : Orge : Récolte.

Blé : Maturité laiteuse (CD 75).

Maladies de l'épi : En blé d'automne, les symptômes de la fusariose sont désormais bien visibles. Il n'est plus possible d'agir contre cette maladie.

Echaudage : Dans certaines parcelles, les signes d'échaudage physiologique apparaissent à cause des fortes chaleurs. Les plantes touchées sont mûries de force et le remplissage du grain est stoppé.

Désherbage manuel : N'oubliez d'enlever les adventices vivaces et repousses de betteraves avant la récolte.

Nous vous souhaitons de très bonnes récoltes !

Betteraves

Stade : Fermeture de l'interligne à recouvrement total. Les betteraves les plus avancées ont déjà un diamètre de 8cm.

Charançon de la betterave : Les larves sont bien présentes, il y en a parfois plusieurs par pétiole ; certaines galeries descendent déjà jusqu'au collet.

Aucun insecticide n'est homologué pour la lutte contre le charançon. A ce stade, un insecticide n'aurait aucune efficacité car les larves sont à l'abris dans les pétioles.

Cercosporiose : Les attaques précoces annoncées dans notre dernier bulletin ne semblent pas s'être étendues très largement. Ceci est certainement dû aux conditions sèches des dernières semaines. La cercosporiose est favorisée par les conditions chaudes (> 20°C) et humides. Restez vigilants et observez vos cultures.

Betteraves montées à graine : Elles devront être éliminées jusqu'à mi-août afin d'éviter la dispersion des graines et les repousses dans les cultures suivantes. Ceci est encore plus important pour les betteraves convois, résistantes aux herbicides inhibiteurs de l'ALS (HRAC 2).

Pomme de terre

Stade : Début floraison à début fructification (CD 61-71).

Mildiou : Malgré l'absence de nouvelle annonce de mildiou, il est probable que de nouveaux foyers soient apparus dans le canton.

Selon PhytoPRE, une douzaine de nouveaux foyers ont été annoncés en Suisse la semaine passée. Cependant, les températures estivales avoisinant les 30°C ont provoqué

le dessèchement de nombreuses lésions foliaires. Les lésions sur les tiges peuvent tout de même rester actives plus longtemps. Le risque de nouvelle infestation est faible aussi longtemps que le temps restera chaud et sec. En cas d'orage annoncé, il est conseillé de protéger le feuillage en appliquant un fongicide résistant au lessivage avant l'arrivée des précipitations. Le produit appliqué devrait également être efficace contre l'alternariose.

En cas d'apparition de foyer dans la parcelle ou dans une parcelle voisine, il est recommandé d'appliquer deux traitements rapprochés avec un fongicide à action sporicide et curative (*FT Agridea 4.5.3-6*).

En bio, il est conseillé d'appliquer une quantité de cuivre plus importante (600-800 g/ha) et de la répéter après 2 ou 3 jours si un foyer est présent.

Nous vous rappelons l'importance d'annoncer tout foyer de mildiou à la station phytosanitaire ou sur phytopre (www.phytopre.ch).

Doryphores : Les attaques sont conséquentes cette année. En cas de traitement insecticide répété, il faut changer de substance active. Les pyrèthrinoïdes, l'acétamipride et Coragen sont soumis à autorisation.

Défanage : En cas de forte attaque de mildiou, il peut être judicieux d'avancer cette opération afin de sauver votre culture. Le cas échéant, le défanage devra être accompagné d'un fongicide à action sporicide afin de prolonger la protection et d'empêcher le mildiou de descendre dans les tubercules. Le défanage chimique doit être effectué en matinée avec un volume d'eau d'au moins 300 l/ha afin de couvrir tout le feuillage (*FT 4.4.1-4*).

Phytorégulateur : L'application d'un produit à base d'hydrazide maléique (Fazor, Germstop, Itcan) peut être envisagée si un stockage à long terme est prévu, afin d'empêcher la germination des tubercules. Ce traitement permet également d'empêcher les croissances secondaires et les repousses dans les cultures suivantes. Cependant, ce traitement est difficilement compatible avec une lutte intensive contre le mildiou car il interdit tout traitement fongicide 3-4 jours avant et après. De plus, un traitement régulateur impose d'attendre au moins trois semaines jusqu'au défanage (*FT Agridea 4.4.5*).

Maïs

Stade : Très variable, les conditions actuelles sont propices au développement rapide du maïs si le sol est suffisamment pourvu en eau.

Désherbage : Les conditions chaudes et sèches actuelles ne sont pas propices à un désherbage chimique efficace. Dans les cultures les moins avancées qui n'ont pas encore été désherbées, il vaut mieux attendre des conditions plus poussantes pour les adventices avant d'intervenir.

Interculture

Vivaces : L'interculture est le meilleur moment pour lutter contre les vivaces à l'aide d'un herbicide total. Il est essentiel de ne pas déchaumer et d'attendre une repousse suffisante des adventices. Pour un traitement efficace, ajouter d'abord le correcteur d'eau puis le glyphosate et ensuite le mouillant dans la cuve. Attention à respecter les doses maximales de glyphosate prescrites en cas de participation aux techniques culturales préservant le sol.

Lutte contre les annuelles : Un déchaumage permet de détruire les repousses et les adventices annuelles. Attention à ne pas travailler trop profond pour ne pas assécher le sol.

Couvert : En cas de participation au programme Couverture appropriée du sol, il est obligatoire de respecter un maximum de 7 semaines sans couverture. Ce laps de temps est suffisant pour permettre une lutte mécanique et chimique contre les adventices.

Scarabée japonaise

Ce ravageur polyphage est considéré comme un organisme de quarantaine avec annonce et lutte obligatoire en Suisse. Des populations ont été découvertes jusqu'à l'année passée dans les cantons du Tessin, Valais, Zurich, Schwytz, Bâle-campagne et Bâle-ville. Des individus isolés ont été capturés en 2024 dans 5 autres cantons, au centre du pays. Un individu isolé a été capturé à Soleure en 2023.

Le vol du scarabée japonais a commencé vers la mi-juin. Nous avons posé 4 pièges avec attractifs dans le canton du Jura, auprès des entrées dans le canton, sur les principaux axes routiers. En cas de découverte d'un individu, il y aura lieu d'intensifier le piégeage pour confirmer ou infirmer la présence d'une éventuelle population de scarabée japonais. En cas de présence confirmée, d'importantes mesures devront être prises dans le but d'éradiquer cette population.

De plus amples informations sont disponibles ici :

[Information sur le Scarabée japonais](#) – (site de la FRI)

[Scarabée japonais](#) (site d'Agroscope)

Si vous pensez apercevoir un individu, nous vous prions de le capturer puis de nous contacter au plus vite.

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE